



MUNICIPALITÉ
DE
PRÉVONLOUP

Préavis No 3/2011 de la Municipalité
au Conseil général

La Municipalité demande au Conseil général un crédit de 20'000.- Fr. pour la réparation de la route dans le village. Ce montant sera prélevé sur le fonds de réserve prévu dans les comptes 2010.

Prévonloup, le 8 juin 2011

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

D. Michel



Le Secrétaire :

R. Paccaud